

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le - 3 JUIN 2025

ID : 031-213102825-20250519-DEL2025080-DE

**Objet : PISCINE MUNICIPALE SAISON ESTIVALE 2025
DATES et HORAIRES D'OUVERTURE
ET TARIFS D'ENTREE**

Délibération n° 2025.05.19.060

Rapporteur : Jean-Luc GALY

Il convient de fixer les dates et heures d'ouverture de la piscine municipale pour la période estivale 2025, et d'adopter les tarifs des entrées.

Les membres de la commission activités et événements sportifs proposent :

- d'ouvrir la piscine municipale à compter du **samedi 05 juillet 2025 jusqu'au dimanche 31 août 2025 inclus**, du mardi au dimanche de 12h30 à 19h30, avec une fermeture hebdomadaire le lundi. Le mardi matin de 10h30 à 12h00 le bassin est réservé aux services d'animation municipaux.
- de fixer les tarifs des entrées pour l'année 2025 tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

DROITS D'ENTREE	TARIFS 2025	TARIFS 2025
	LAUNAGUETOIS	EXTERIEURS
Tarif Enfant - de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Entrées enfants (de 2 à 17 ans révolus), Visiteurs, Etudiants et demandeurs d'emploi.	2.30 €	2.80 €
Entrées Adultes	3.60€	4.40 €
Carnet de 12 entrées enfants (de 2 à 17 ans révolus), Visiteurs, Etudiants et demandeurs d'emploi	22.50 €	28.00 €
Carnet de 12 entrées adultes	36.00 €	44.00 €
Tarif réduit Entrée 18h00 – 19h30	1.30 €	

Les tickets émis en 2024 sont valables pour l'année 2025.

L'entrée de la piscine est gratuite pour les services d'animation municipaux, dans le cadre de leurs activités.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les dates et les horaires d'ouverture ainsi que les tarifs relatifs aux entrées conformément à la présentation ci-dessus.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 6
Absent : /

Date convocation : 13 mai 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

- 3 JUIN 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice Renard (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Georges DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO)

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

- 3 JUIN 2025

ID : 031-213102825-20250519-DEL22025060-DE

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les dates, les horaires d'ouverture et les tarifs relatifs aux entrées conformément à la présentation ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 6
Absent : /

Date convocation : 13 mai 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

- 3 JUIN 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à J.L. GALY), Patrice Renard (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Georges DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO)

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>